



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE DE DROME NORD

Réseaux de Port Champagne et d'Andancette

Année 2020

Rapport d'activité

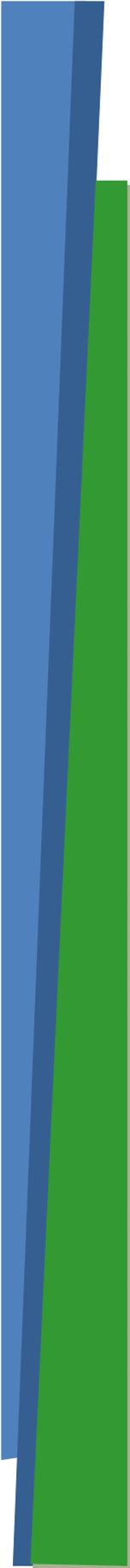
SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD	4
1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES.....	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD	4
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 VENTE D'EAU	7
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	7
2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....	8
2.4.1 Consommation réseau Port champagne.....	8
2.4.2 Consommation réseau Les passés.....	8
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	8
4.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	8
4.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	9
4.3. DISPOSITIFS DE LEVAGE.....	9
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020.....	9
3.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE.....	9
3.1.1 Travaux sur les stations.....	9
3.1.2 Travaux sur les réseaux.....	9
3.1.3 Travaux facturés.....	9
3.2 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020	10
5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....	10
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	10
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	10
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	10
5.1.3 Tarification pour les professionnels	10



4.2 RELATIONS CLIENTS	11
4.2.1 Continuité de service	11
6- LES PROJETS DU TERRITOIRES	12
5.1 Maillage entre le réseau de Port Champagne et celui d'ANDANCETTE	12
5.2 Maillage entre le réseau de Port Champagne et celui du forage n°41 de Valloire Galaure.....	12
7- DONNEES FINANCIERES	13
6.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	13
6.1.1 Fonctionnement.....	13
6.1.2 Investissement	13
6.2 IMPAYES.....	14
6.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	14
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	14

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD

1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES

Territoire de Drôme Nord :

Communes de Andancette – St Rambert d’Albon – Anneyron – Bougé Chambalud – Beausemlant - Albon

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD

Station de production de Port Champagne

3 Puits en nappe alluviale du Rhône refoulant dans la bêche de la station de pompage de Port Champagne :

- Puits Nord : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits centre : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits Sud : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, de puissance électrique souscrite de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 0 à 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

Station de reprise de Port Champagne :

- 2 pompes Jockey de 80 m³/h à 117 m
- 2 pompes à vitesse variable (moteur en courant continu): 540 m³/h à 170 m HMT (de 200 à 540 m³/h et de 100 à 170 m HMT)
- 4 pompes de 540 m³/h à 170 m HMT
- 2 transformateurs de 1250 Kva + 1 transformateur auxiliaires de 50 kva

Capacité maximale de production : 2 700 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 5 à 1 800 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Coinaud

- 1 pompe de 200 m³/h à 180 m HMT
- 1 pompe de 250 m³/h à 180 m HMT
- 1 transformateur de 400 Kva

Capacité maximale de production : 450 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 380 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

SYNDICAT D’IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Station de Production de Clotrières

- 2 pompes de 200 m³/h à 133 m HMT
- 1 transformateur de 315 Kva

Capacité maximale de production : 400 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 250 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Surpresseur des Clavettes :

- 3 pompes de 144 m³/h à 42 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : 12 à 144 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Les stations de production de Port Champagne, Coinaud et Clotrières alimentent le réseau Nord dit de « Port Champagne ».

Station de Production des Passés

- 2 pompes à vitesse variable de 240 m³/h à 180 m HMT

Capacité maximale de production : 480 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 400 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Cette station de production alimente le réseau d'Andancette.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

2.1 ORIGINE DE L'EAU

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)	Volume autorisés (m3)
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 582 749	autorisation en débit
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	601 667	autorisation en débit
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	198 214	348 215
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	522 146	533 294
Total DROME NORD				3 904 776	

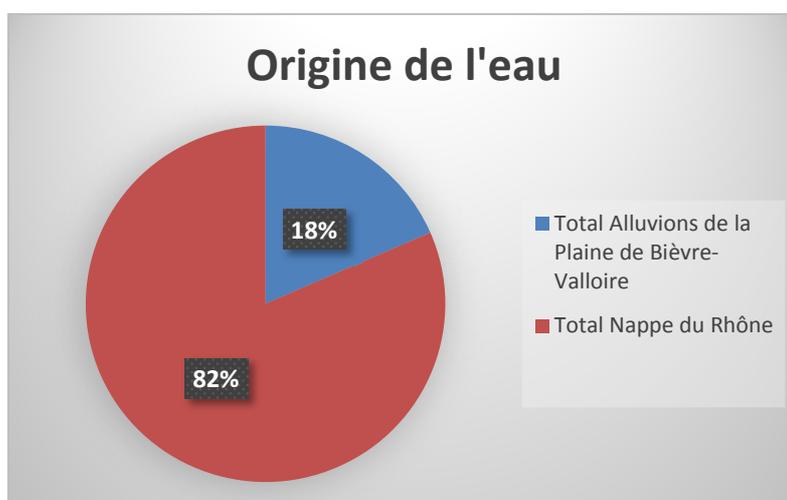
SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Répartition par réseaux				
Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	601 667
Total Andancette				601 667
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 582 749
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	198 214
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	522 146
Total Port Champagne				3 303 109
Total général				3 904 776
Répartition par ressource				
Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	198 214
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	522 146
			Total Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	720 360
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 582 749
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	601 667
			Total Nappe du Rhône	3 184 416
			Total général	3 904 776

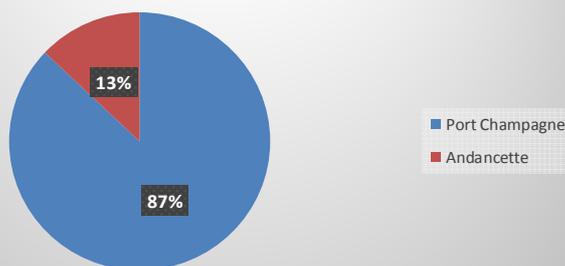
Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère). Les autorisations de prélèvement ont été globalement respectées (principe de mutualisation entre ouvrages prélevant dans une même masse d'eau).



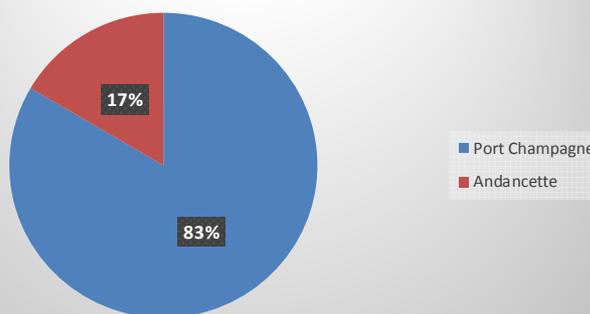
2.2 VENTE D'EAU

Réseaux Drôme Nord (2019)	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Port Champagne	10 366	952	2 838 815	2 838 815	485	148	10,89	2 982
Andancette	1 135	157	563 282	563 282	72	42	7,23	3 588
Total	11 501	1 109	3 402 097	3 402 097	557	190		

Répartition du nombre de bornes par réseaux



Répartition des volumes par réseaux



2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseaux	Rendement
Port Champagne	85,94%
Andancette	93,62%

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

2.4.1 CONSOMMATION RESEAU PORT CHAMPAGNE

Consommation totale pour l'année 2020 de 2 568 158 Kwh.

Soit une consommation de 0.905 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.046 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 CONSOMMATION RESEAU LES PASSES

Consommation totale pour l'année 2020 de 607 285 Kwh.

Soit une consommation de 1.078 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0,054 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

4.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Site		Prestataire	Date de contrôle
Port Champagne	Station de reprise	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Puits n°1	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Puits n°2	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Puits n°3	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Coinaud	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Clotrières	ACRITEC	04/02/20
Port Champagne	Les Passés	ACRITEC	04/02/20

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

4.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Ouvrages	Organe	Type de contrôle	Résultat
néant			

4.3. DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ouvrages	Organe	Observations / Anomalies	Date
néant			

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020

3.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE

3.1.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

SP Les Passés	Protection anti bruit pompe n°1
SP Coinaud	Renouvellement démarreur

3.1.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

DROME NORD	
Réseau Port Champagne	Poursuite du programme rénovation et remise en conformité des bornes

3.1.3 TRAVAUX FACTURES

Type d'intervention	Drôme Nord
Branchement	0
Compteur sur branchement existant	0
Modification branchement	0
Déplacement regard compteur	0
Nouvelle borne	0
Sortie sur borne existante	0
Modification borne existante	0
Sinistre sur canalisation	0
Sinistre sur Borne	0
Détérioration organe propriété du SID	2
Déplacement de conduite	0
Extension de réseau	0
Divers	0

3.2 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020

Néant.

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2020, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2020 est de 0,007€/m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Néant

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Pour la saison 2020, le prix de vente a été fixé à (délibération du 11/02/2020):

- ▶ Abonnement à la surface... (ha) 144.00 € H.T./ha
- ▶ Abonnement au débit...(m3/h)..... 6.35 € H.T./ha

- ▶ Tarif du m3 0,090 €.H.T./m3

Soit une facture moyenne de 479.45 € H.T./ha (7 m3/h - 1 ha - 3000 m3/ha).

4.2 RELATIONS CLIENTS

4.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

- Le 12 mars 2020

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Problèmes de fonctionnement réseaux:

Néant

Arrêt des réseaux :

- Le 20 octobre 2020

6- LES PROJETS DU TERRITOIRES

5.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU DE PORT CHAMPAGNE ET CELUI D'ANDANCETTE

Réalisation d'un maillage en Dn 150 mm entre le réseau de Port Champagne et celui d'Andancette afin :

- De ne faire fonctionner qu'une seule station de pompage lors des faibles demandes en eau (notamment le mois de mars),
- De disposer d'un secours partiel en cas de défaut de fonctionnement d'une des stations de production (Port champagne ou Les Passés).

Descriptif des travaux

- 900 ml de Dn 150 mm fonte,
- 2 vannes de sectionnement.

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 70 000 €

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord

5.2 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU DE PORT CHAMPAGNE ET CELUI DU FORAGE N°41 DE VALLOIRE GALAURE

Réalisation d'un maillage en Dn 100 mm entre le réseau de Port Champagne et celui du Forage N°41 du territoire Valloire Galaure afin :

- De faire fonctionner en continu le forage n°41 pour éviter la multitude de coups de bélier,
- De disposer d'une ressource complémentaire sur les points hauts du réseau de Port Champagne ponctuellement déficitaire.

Descriptif des travaux :

- 1 200 ml de Dn 100 mm fonte
- 2 vannes de sectionnement
- Un stabilisateur de pression amont-aval (afin de donner la priorité aux abonnés du réseau du forage n°41 en regard

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 75 000 €

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord.

7- DONNEES FINANCIERES

6.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

6.1.1 FONCTIONNEMENT

Les montants des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

	DROME NORD
TOTAL DES DEPENSES	426 510,73 €

Le tableau suivant présente les montants des recettes de fonctionnement ainsi que les résultats pour les deux réseaux :

	DROME NORD
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	588 873,12 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	162 362,39 €
% vente d'eau sur recette	90,7%

6.1.2 INVESTISSEMENT

Les montants des dépenses d'investissement sont les suivants :

	DROME NORD
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 263,12 €

6.2 IMPAYES

Au 31/12/2020, les restes à recouvrer sont les suivants :

Somme de Reste à recouvrer	2015	2016	2017	2019	2020	Total général
DROME NORD	762,77	1 266,53	776,94	2 702,50	117 000,01	122 508,75
Total général	762,77	1 266,53	776,94	2 702,50	117 000,01	122 508,75

Nota : Le reste à recouvrer concernant la facturation 2020 n'est pas représentatif puisque la facturation a été émise à la fin du mois de novembre 2020.

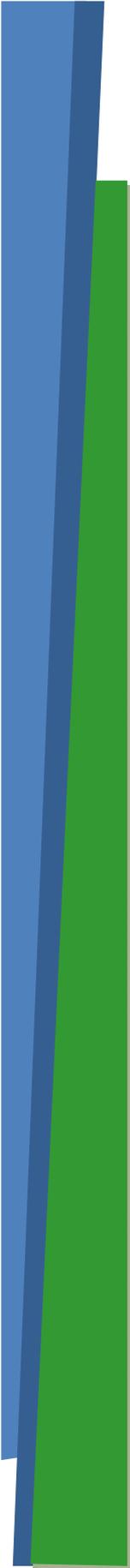
6.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Aucun emprunt

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours,
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.



Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.